

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FÉVRIER 2019**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**

Le 7 février 2019, à compter de 18 h 30, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 31 janvier 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume à BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, préside la séance.

**MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :**

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, François THIOLLET présent jusqu'à la délibération n°A-D-2019-006, Yann BOURSEGUIN à partir de la délibération n°A-D-2019-007, Jean GASIGLIA, Didier MOELO, Chantal REBOUT, Benjamin VETELE, Myriam COUTY, Fabienne QUINET, Gildas VIEIRA, Annick VILLANFIN, Denys ROBILIARD à partir de la délibération n°A-D-2019-007, Jean-Benoît DELAPORTE, Yves OLIVIER, Sylvie BORDIER, Pierre BOISSEAU, Louis BUTEAU, Marie-Agnès FERET, Jacques CHAUVIN, Véronique REINEAU à partir de la délibération n°A-D-2019-005, Jean-Luc MALHERBE, Jean-Louis BERGER, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD, Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER, Henri BURNHAM, Eliane GENUIT, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Didier GUILLON, Yannick SEVREE, Yves GEORGE, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Nadine SEGRET, Gérard CHARZAT, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAU, Yves BARROIS, Nicole LE BELLU, Pierre MONTARU, Jean-Marc MORETTI, Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY, Christophe REDOUIN, Henry BOUSSIQUOT, Eric JANVIER

**POUVOIRS :**

Jérôme BOUJOT donne procuration à Benjamin VETELE, Marc GRICOURT donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Odile SOULES donne procuration à Yves OLIVIER, Isabelle LAUMOND-VALROFF donne procuration à Corinne GARCIA, Ozgur ESKI donne procuration à Annick VILLANFIN, Catherine MONTEIRO donne procuration à Fabienne QUINET, Joël PATIN donne procuration à Chantal TROTIGNON, Michel CHASSIER donne procuration à Jean-Louis BERGER, Denis LEPRAT donne procuration à Gérard CHARZAT, François CROISSANDEAU donne procuration à Lionella GALLARD, Éveline MARIER donne procuration à Jean-Albert BOULAY, Stéphane BAUDU donne procuration à Françoise BAILLY, Jacqueline GOURAULT donne procuration à Pierre LESCURE, Georges HADDAD donne procuration à Jean-Marc MORETTI, Philippe GUETTARD donne procuration à Yannick SEVREE, Alain VEE donne procuration à Alain TONDEREAU, Elie GILBERT donne procuration à Henri BURNHAM, Philippe MASSON donne procuration à Bernard PANNEQUIN, Audrey ROUSSELET donne procuration à François FROMET, Denys ROBILIARD donne procuration à Sylvie BORDIER jusqu'à la délibération n°A-D-2019-006

**SUPPLEANCES :**

Serge GUIMARD par Christophe REDOUIN, Didier PIGOREAU par Henry BOUSSIQUOT, Catherine LE TROQUIER par Eric JANVIER

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :**

Elise BARRETEAU, Françoise BEIGBEDER, Marylène DE RUL, Christelle FERRE, Mathilde PARIS, Stéphane LEDOUX, Joël PASQUET, Annie BARBOUX, Véronique REINEAU jusqu'à la délibération n°A-D-2019-004, Yann BOURSEGUIN jusqu'à la délibération n°A-D-2019-006, François THIOLLET à partir de la délibération n°A-D-2019-007

***Début de séance 18 h 30***

**Secrétaire de séance : Madame Annick VILLANFIN**

N° A-D-2019-001	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------	---

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

N° A-D-2019-002	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
-----------------	--

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

N° A-D-2019-003	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – VAL ECO - Désignation d'un nouveau délégué suppléant de la Communauté d'agglomération de Blois pour la commune de Valloire-sur-Cisse
-----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de désigner Jean GASIGLIA représentant titulaire et Michel FOUCHAULT représentant suppléant au sein du syndicat Val Eco.

La liste actualisée des représentants de l'agglomération au sein du syndicat Val Eco sera annexée à la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

N° A-D-2019-004	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – Modification de la représentation au sein du collège des Provinces
-----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de bien vouloir désigner Yann BOURSEGUIN pour représenter Agglopolys au conseil d'administration du Collège des Provinces (Blois), pour remplacer Yves GEORGE.

**Décision : à l'unanimité**

N° A-D-2019-005	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, pour 2018, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation
-----------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du présent rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

N° A-D-2019-006	<b>COLLECTE DES DECHETS</b> – Convention fixant les modalités d'implantation et de gestion des Points Tri sur le domaine privé avec les propriétaires concernés
-----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président à signer les conventions pour l'implantation et la gestion des Points Tri énoncés dans le présent rapport ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

N° A-D-2019-007	<b>FINANCES</b> – Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2019.
-----------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 au vu du rapport ci-annexé ;
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport d'orientations présenté.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-008</b>	<b>FINANCES</b> – Attribution de compensation provisoire - Exercice 2019.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- renoncer, pour 2019, au versement au profit d'Agglopolys des attributions de compensation lorsqu'elles sont négatives (communes de Champigny-en-Beauce, Lancôme, Saint-Bohaire et Valaire),
- approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation et ses modalités de versement selon le tableau ci-après,

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2019
AVERDON	74 799
BLOIS	16 045 267
CANDE SUR BEUVRON	25 081
CELLETES	58 982
CHAILLES	162 407
CHAMPIGNY EN BEAUCE	0
CHAUMONT SUR LOIRE	17 466
CHEVERNY	30 568
CHITENAY	18 032
COMMUNE NOUVELLE VALENCISSE	66 890
COMMUNE NOUVELLE VALLOIRE SUR CISSE	245 072
COMMUNE NOUVELLE VEUZAIN SUR LOIRE	146 302
CORMERAY	2 860
COUR CHEVERNY	244 443
FOSSE	464 448
FRANCAY	4 163
HERBAULT	137 264
LA CHAPELLE VENDOMOISE	303 677
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 124 058
LANCOME	0
LANDES LE GAULOIS	8 467
LES MONTILS	62 445
MAROLLES	71 947
MENARS	144 062
MESLAND	31 673
MONTEAUX	11 042
MONTHOU SUR BIEVRE	7 468
RILLY SUR LOIRE	38 785
SAINT BOHAIRE	0
SAINT CYR DU GAULT	13 087
SAINT DENIS SUR LOIRE	158 028
SAINT ETIENNE DES GUERETS	2 087
SAINT GERVAIS LA FORET	402 999
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	30 089
SAINT SULPICE DE POMMERAY	62 712
SAMBIN	2 114
SANTENAY	1 315
SEUR	6 192
VALAIRE	0
VILLEBAROU	1 135 107
VILLEFRANCOEUR	18 632
VILLERBON	175 377
VINEUIL	1 778 413
<b>TOTAL 43 COMMUNES</b>	<b>23 333 820</b>

- dire que cette attribution de compensation sera versée par douzième à compter du mois de janvier 2019 par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération, sans mandatement préalable.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-009</b>	<b>FINANCES</b> – Taux d'imposition - Année 2019.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 **sans changement par rapport à l'année 2018**, à savoir :
  - **9,57 %** pour la Taxe d'Habitation ;
  - **2,33 %** pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties ;
  - **25,46 %** pour la Cotisation Foncière des Entreprises ;
  - **10,67 %** pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères;
- autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-010</b>	<b>FINANCES</b> – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2019.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider que la Garantie d'Agglopolys est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
  - \* le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts qu'Agglopolys est autorisée à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
  - \* la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par Agglopolys pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
  - \* la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
  - \* si la Garantie est appelée, Agglopolys s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - \* le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- autoriser le Président, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Agglopolys, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 1 abstention (Catherine LHERITIER)**

<b>N° A-D-2019-011</b>	<b>FINANCES</b> – Fourrière animale et automobile - Actualisation des tarifs
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'approuver les grilles tarifaires telles que présentées ci-dessus et de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 11 février 2019.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-012</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Ajustement du tableau des emplois d'Agglopolys
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer l'emploi d'attaché de conservation du patrimoine à temps non complet 80 % ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-013</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion 41 pour le secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux et pour la mise à disposition d'un référent déontologue
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention avec le CDG de Loir-et-Cher relative à l'exercice des missions de secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme et de mise à disposition d'un référent déontologue du « socle commun » prévu par l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, selon le projet joint ;
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-014</b>	<b>BIODIVERSITE</b> – Dotation départementale d'aménagement durable - Année 2019
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la candidature d'Agglopolys dans cette démarche qui nous engage auprès du Département de Loir-et-Cher ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au dispositif présenté (conventions, formulaires, etc.) pour l'obtention des subventions ou de tout autre financement pouvant être obtenus dans ce cadre.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-015</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Conventions relatives à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre des communes de La Chaussée-Saint-Victor et de Saint-Denis-sur-Loire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les conventions relatives à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre des communes de La Chaussée-Saint-Victor et de Saint-Denis-sur-Loire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,
- préciser que les recettes et dépenses à provenir de ces conventions seront imputées au budget de l'assainissement collectif.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-016</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> – Marchés Publics - Groupement de commandes entre Agglopolys et Saint-Sulpice-de-Pommeray pour la création d'un réseau d'eaux pluviales et la réhabilitation du réseau d'assainissement - Autorisation de signer la convention
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois et la Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray pour la passation du marché de réhabilitation et de création de réseaux d'assainissement ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray assure les fonctions de coordonnateur du groupement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-017</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme de Blois, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Blois, pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département La Nouvelle République ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Blois et à la  
Conseil communautaire d'Agglopolys du 7 février 2019 – Compte-rendu analytique

Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération (et ses pièces annexes) approuvant la modification simplifiée du PLU sera adressée au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-018</b>	<b>HABITAT</b> – Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie (ADIL-EIE) de Loir-et-Cher - attribution d'une subvention pour les actions menées en 2018
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement-Espace Info Energie 41 une subvention de 20 390 € pour les actions menées en 2018 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-019</b>	<b>URBANISME</b> – Commune de Chailles - Constitution de servitude pour le passage d'un réseau haute tension souterrain au profit de TDF sur une parcelle appartenant à Agglopolys
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage pour un câble électrique et le passage de véhicules au profit de TDF, constituée sur la parcelle AD n° 793, sise à Chailles au lieu-dit « Riffolle » ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte authentique permettant la publication de cette convention, si besoin ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- dire que cette convention sera conclue à titre gratuit.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-020</b>	<b>MOBILITES</b> – Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Blois au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2019
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- renouveler l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2019 pour un montant de 5 262,37 €,
- inscrire les crédits correspondants au budget annexe transports 2019,
- désigner Monsieur Jean GASIGLIA comme représentant titulaire, et Madame Sylvie BORDIER comme représentant suppléant, au sein du GART,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-021</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – Expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » - Adhésion à l'association nationale
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser l'agglomération de Blois à candidater à l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- autoriser l'agglomération de Blois à adhérer à l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » et à verser la cotisation correspondante (500 € en 2019) ;
- autoriser le Président d'Agglopolys, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-022</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – Soutien à l'association Loir-et-Cher Tech pour l'organisation d'un Startup Weekend à Blois. Signature d'une convention de partenariat
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 2 500 € à l'association Loir-et-Cher Tech pour l'organisation d'un Startup Weekend à Blois,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'année 2019.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-023</b>	<b>CULTURE</b> – Bibliothèques d'Agglopolys et Conservatoire à rayonnement départemental - demande de subventions auprès de la Région Centre-Val de Loire
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter des subventions auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour ces deux événements,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-024</b>	<b>CULTURE</b> – Bibliothèques d'Agglopolys – Conservation préventive et restauration d'ouvrages patrimoniaux - Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions des Bibliothèques (FRRAB)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB),
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**Décision : à l'unanimité**

---

**La séance est levée à 19h30.**

**Pour extrait conforme,  
le Président, Christophe DEGRUELLE**